



syngenta

Caisse de pensions Syngenta
**Vue d'ensemble de
l'exercice 2017**



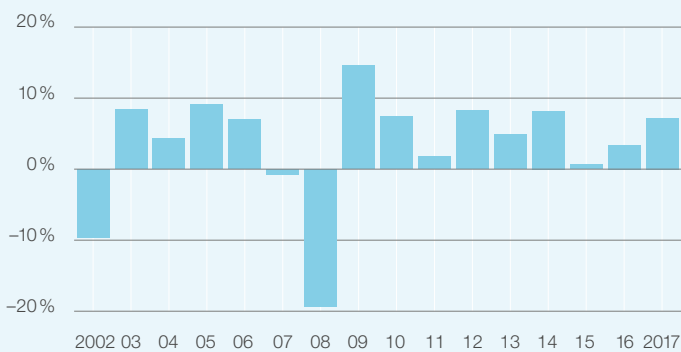
Rapport de la gérance

Le 24 septembre 2017, le peuple suisse a rejeté le projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020. Bien que la nécessité d'une réforme ait obtenu un large consentement, le Conseil fédéral, le Parlement et les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à trouver une solution politique susceptible de rallier une majorité pour relever les défis liés à la prévoyance vieillesse. Le Conseil fédéral souhaite à présent poursuivre les mesures de réforme pour le 1^{er} et le 2^e pilier obligatoire, non plus avec une seule réforme, mais à l'aide de deux projets séparés. Les objectifs de ces deux projets restent les mêmes que pour la réforme Prévoyance vieillesse 2020 : maintenir le niveau des rentes et financer suffisamment la prévoyance vieillesse malgré l'allongement de l'espérance de vie et le contexte des taux d'intérêt bas. De plus, le besoin de flexibilité devrait être mieux pris en compte.

Le Conseil de Fondation de la Caisse de pensions Syngenta a déjà adressé les défis que sont la durée de versement de la rente plus longue et les perspectives de rendement plus faibles en réduisant les taux de conversion au 1^{er} janvier 2018. Cette décision a permis à la Caisse de pensions Syngenta de poser les jalons suffisamment tôt, afin de pouvoir continuer à proposer des prestations de prévoyance attrayantes à ses assurés au moyen de mesures d'accompagnement.

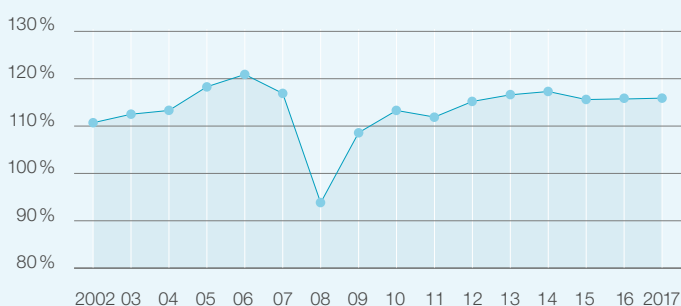
Lors de l'exercice précédent, la Caisse de pensions Syngenta a réalisé un rendement très satisfaisant de 7,3 % sur les marchés des capitaux. Grâce à une année de placements favorable et au solide degré de couverture, les assurés actifs ont pu bénéficier, pour l'année 2017, d'une rémunération de 4,25 %, un taux qui dépasse de loin le taux d'intérêt minimal.

Evolution de la performance des placements



Tous les quatre ans, les employés élisent leurs représentants au Conseil de Fondation. Les élections ont eu lieu au printemps 2018. En collaboration avec les représentants de l'employeur, les représentants des salariés sont appelés à façonner l'avenir de la Caisse de pensions, une tâche riche en défis et en responsabilités. Les nouveaux représentants des salariés prendront leurs fonctions en juillet 2018.

Evolution du degré de couverture



Les séances d'information concernant les adaptations du plan organisées en automne 2017 ont connu un grand succès auprès des collaborateurs. A partir de l'automne 2018, nous avons donc décidé d'organiser régulièrement, pour les collaborateurs, d'autres séances sur des sujets d'actualité concernant la prévoyance vieillesse et la Caisse de pensions Syngenta dans différents sites en Suisse. J'espère que vous serez nombreux à y participer.

Juan Carlos Fernández
Gérant

Organes de la Fondation

Conseil de Fondation – mandat du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018

Conseillers(ères) de Fondation	Suppléant(e)s
Représentation des salarié(e)s	
Aubin Olivier (jusqu'au 30.9.2017)	Bieri Peronnik
Favre Sylvain	Bossert Tobias
Davidescu Florin (à partir du 1.10.2017)	Dollinger Daniel
Leimgruber Walter	McKerrow Fiona
Rouiller Evelyne, Vice-présidente	Herth Thomas (à partir du 1.3.2017)
Schweizer Regula (jusqu'au 28.2.2017)	Merminod Philippe (jusqu'au 31.5.2017)
Weingartner Basil (à partir du 1.3.2017)	Schütz Matthieu (à partir du 1.6.2017)
Sneiders Luc	
Représentation des employeurs	
Cherix Jacques	Färber Martin
Grüter Xaver	Fischer Erich
Kuhn Christine	Meili Tobias
Mäder Christoph, Président	Sartorius Timon
Riebli Peter	Sozzi Dino (jusqu'au 31.8.2017)
Zürcher Nicolas	

Commission de placement

Zürcher Nicolas, (présidence) conseiller de Fondation

Schweizer Regula, conseillère de Fondation
(jusqu'au 28.2.2017)

Bieri Peronnik, suppléant au Conseil de Fondation

Meili Tobias, suppléant au Conseil de Fondation

Weingartner Basil, conseiller de Fondation
(à partir du 1.3.2017)

Nistler Christian, conseiller interne en placements

Biedermann Daniel, conseiller externe en placements

Scherer Hansruedi, contrôleur des placements,
PPCmetrics AG, Zürich

Fernández Juan Carlos, gérant

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)
Eisengasse 8, 4001 Bâle

Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers AG
St. Jakobs-Strasse 25, 4002 Bâle

Expert ein prévoyance professionnelle

Libera AG (Wiedmer Matthias)
Stockerstrasse 34, 8022 Zurich

Gérance

Fernández Juan Carlos, gérant

Placements

Marchés des capitaux 2017

Le «marché haussier le plus détesté de l'histoire» est l'expression longtemps utilisée par les observateurs du marché pour décrire l'aversion au risque persistante de nombreux investisseurs face à des problèmes structurels non résolus et à la croissance économique atone. Nombre d'entre eux étaient sceptiques, raison pour laquelle les cours des marchés d'actions ont continué à escalader le «mur de l'inquiétude». Suite à un mouvement de hausse qui perdure depuis neuf ans, le scepticisme a fait place à une acceptation empreinte d'incrédulité. On peut supposer qu'à un stade ultime, l'euphorie et l'avidité s'empareront des investisseurs, car personne n'aimerait manquer une pareille occasion. Pourtant, c'est à ce moment au plus tard qu'il est essentiel de faire preuve d'extrême vigilance et de discipline en matière de placements.

En 2017, les investisseurs en actions ont pu se réjouir d'excellents rendements. Le marché mondial des actions a progressé de quelque 18 %, les actions des pays émergents même de 30 % et l'indice SPI, qui représente le marché boursier suisse général, d'environ 20 %. A relever que cette hausse s'est produite dans un contexte de faible volatilité et sans correction notable. Ainsi, le S&P500, l'indice standard pour les actions américaines, a augmenté tous les mois de l'année 2017, et ce, sans connaître de correction de plus de 3 %. Ces deux faits sont extrêmement inhabituels. Les cours ont surtout progressé grâce à la forte croissance des bénéfices des entreprises, à la reprise de la conjoncture synchronisée et globale, tout comme à la politique monétaire toujours

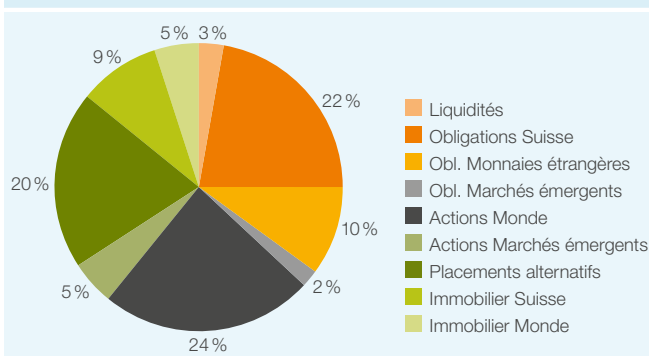
accommodante des banques centrales. En particulier sur le marché américain, les multiples d'évaluation (p. ex. rapport cours-bénéfices) ont par ailleurs augmenté et sont à présent proches de la limite supérieure de la marge historique. La réforme fiscale adoptée aux Etats-Unis en fin d'année a donné une impulsion supplémentaire. Les acteurs du marché ont largement ignoré les risques, surtout ceux de nature géopolitique.

Comme on pouvait s'y attendre, les obligations n'ont pas permis de faire fortune. Les rendements des obligations de la Confédération à dix ans ont stagné en zone légèrement négative et les taux d'intérêt internationaux se sont maintenus à un niveau particulièrement bas. Dans l'ensemble, le portefeuille d'obligations a dégagé un profit tout juste positif.

L'appétit des investisseurs pour des actions et des fonds immobiliers suisses cotés s'est maintenu. Toutefois, le segment est coûteux et l'agio moyen se situe à près de 30 %, ce qui correspond à la différence entre la valeur boursière et la valeur comptable. Les loyers légèrement en baisse en raison d'une activité de construction importante et de l'immigration en recul, ainsi que davantage de surfaces de bureau vides constituent d'autres signaux d'alerte. Les partisans des placements dans «l'or en béton» continuent, eux, à considérer que la crise des placements découle du contexte de faibles taux d'intérêt, des réserves d'évaluation et d'un rendement sur distribution relativement élevé.

Les placements alternatifs de la Caisse de Pensions Syngenta comprennent une gamme de placements très diversifiée. Durant l'exercice 2017, ils ont rapporté près de 6 % en moyenne. Les placements dans les infrastructures ont connu un développement très réjouissant avec un rendement d'environ 30 %. En particulier les participations sous forme de fonds dans des aéroports européens, tels que Copenhague, Bruxelles et Londres Gatwick, ont mené à des plus-values d'évaluation ou à des revenus de vente élevés. Les placements de private equity ont généré un rendement de quelque 5 %, et les placements de matières premières ont rapporté environ 2 %. Les placements visant un «rendement absolu» (hedge funds) ont dégagé un rendement de près de 7 % en moyenne.

Structure des placements au 31.12.2017



Seul bémol au sein des placements alternatifs : les Insurance-Linked Securities pondérés à tout juste 3%. Les acteurs qui investissent dans ces titres assument pratiquement le rôle des réassureurs : ils perçoivent des primes d'assurance, mais lorsque des catastrophes naturelles dépassent un certain seuil de sinistres, des indemnités sont dues. Les forts ouragans qui ont balayé les Etats-Unis en septembre et en octobre derniers ont mené à des pertes de près de 8% sur ces placements.

Du côté des monnaies, l'euro, que beaucoup prétendaient déjà mort, a progressé de 9% par rapport au franc suisse, tandis que le dollar US a légèrement reculé. La Caisse de pensions couvre en grande partie les risques de change.

Stratégie de placement de la Caisse de pensions

La commission de placement a seulement effectué des adaptations mineures pour les allocations des principales classes d'actifs. Fin 2017, la pondération pour les obligations et les actions était similaire à celle du début de l'année. Cependant, un achat tactique d'ETF lors d'un recul des cours et une vente subséquente après leur redressement a permis d'obtenir un apport de 0,4% au rendement total de la Caisse de pensions. La marge de manœuvre pour modifier les allocations est de toute façon limitée, car les obligations, pour lesquelles le risque de placement est considéré plus faible, se situent déjà dans la marge de pondération inférieure en tenant compte du budget risque à disposition. Dans le cadre des placements alternatifs, la constitution d'une position en or d'une valeur de un pour cent, ainsi que l'investissement dans un hedge fund de type Global Macro géré par Bridgewater Associates, méritent d'être évoqués. En outre, les placements dans l'immobilier mondial ont encore pu être consolidés. Ils représentent désormais près de 5% des investissements.

Résultats des placements

En 2017, la Caisse de Pensions Syngenta est parvenue à réaliser un rendement des placements de 7,3%, ce qui constitue un bon résultat en comparaison avec

d'autres caisses de prévoyance. D'après le moniteur des caisses de pension Swisscanto, les caisses de pension suisses ont atteint un rendement moyen (pondéré en fonction de la fortune) de 7,2% au cours de l'année 2017. Il est réjouissant de constater que les placements alternatifs, pondérés à un taux relativement élevé de 20% par rapport à d'autres caisses de prévoyance, ont offert un rendement de quelque 6%. Outre les actions et l'immobilier, ils ont ainsi constitué un moteur de performance important. Le rendement total réalisé de 7,3% se compose des éléments suivants :

Catégorie de placement	Pondération Ø	Rendement
Obligations / Liquidités	38 %	0 %
Actions	28 %	19 %
Immobilier	14 %	8 %
Placements alternatifs	20 %	6 %

Perspectives pour 2018

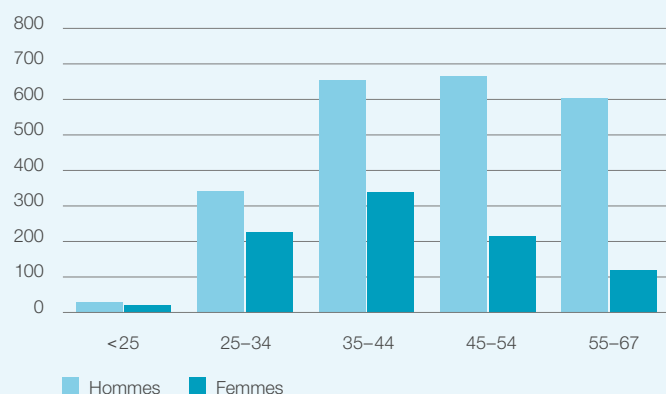
Nous nous situons vraisemblablement dans une phase avancée du cycle économique : toutes les régions économiques mondiales importantes afficheront probablement des taux de croissance relativement robustes pour l'année 2018. Toutefois, cela ne sera pas forcément synonyme de contexte positif pour le marché des placements. Si les taux de croissance relativement robustes devaient mener à une pression inflationniste, les banques centrales seraient obligées de relever les taux plus fortement qu'anticipé actuellement par le marché. Une hausse plus soutenue des taux nuirait sans doute à de nombreuses classes d'actifs, très demandées ces dernières années en raison de la faiblesse des taux. Outre le mécanisme connu pour les obligations (la hausse des taux entraîne des pertes de cours), les marchés des actions et de l'immobilier seraient également mis sous pression dans un tel scénario. Par conséquent, des pertes de cours seraient à craindre pour les trois catégories de placement traditionnelles. Il reste en outre à espérer que les placements de la Caisse de pensions de Syngenta visant un «rendement absolu», lesquels présentent une pondération relativement importante de près de 10%, satisferont aux exigences et qu'ils aideront à stabiliser la performance des placements.

Bilan

Actif en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités	74'541'802	131'559'466
Créances	11'629'924	11'243'719
Compte de régularisation actif	36'744'583	92'000
Actions	729'429'058	697'264'766
Obligations	869'581'588	813'705'593
Immobilier	360'213'631	305'876'779
Placement alternatifs	520'625'268	439'262'689
Couverture des risques de change (currency overlay)	7'778'530	-9'131'713
Total Actif	2'610'544'384	2'389'873'299

Passif en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Dettes	26'355'413	7'743'977
Passifs transitoires	1'340'361	892'869
Capital de prévoyance assurés actifs	960'359'574	967'969'660
Capital de prévoyance rentiers	1'103'189'500	980'077'600
Provisions techniques	140'871'467	107'159'341
Réserve de fluctuation de valeurs	378'428'069	326'029'852
Capital de fondation/Perte	-	-
Total Passif	2'610'544'384	2'389'873'299

Structure des classes d'âge au 31.12.2017



Engagements de la Caisse de pensions

Avec les réserves techniques, le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des retraités constituent le capital de prévoyance total, ce qui correspond pour l'essentiel aux engagements de la Caisse de pensions. Le capital de prévoyance des assurés actifs représente la somme de tous les avoirs des assurés dans le plan de retraite et dans le plan de capitalisation. A la fin de l'année 2016 le capital de prévoyance total des assurés actifs était de CHF 960 millions, dont CHF 269 millions pour l'avoir de vieillesse selon la LPP c'est-à-dire la partie obligatoire de la prévoyance. Cela montre clairement à quel point les prestations surobligatoires servies par la Caisse de pensions Syngenta sont élevées.

Pour couvrir les engagements en rentes, la Caisse de pensions a dû réserver un capital de CHF 1'103 millions fin 2017, ce qui correspond à un accroissement de CHF 123 millions par rapport à l'année précédente. L'accroissement du capital de prévoyance des rentiers était pour la plus grande part la conséquence de la réduction du taux d'intérêt technique de 2,5 % à 2 %. En outre le nombre des rentiers a augmenté de 98 personnes.

Les paramètres qui déterminent le calcul du capital de couverture permettant de financer les rentes en cours sont l'espérance de vie statistique (future durée de versement de la rente) et le taux d'intérêt technique (rémunération future des capitaux des rentiers). L'espérance de vie est déterminée à partir de relevés statistiques dans ce que l'on appelle les bases techniques. Depuis 2016 la Caisse de pensions Syngenta utilise les bases techniques LPP 2015 (tables générationnelles). Le taux d'intérêt technique est fixé par le Conseil de Fondation et est de 2 %. A cause de l'abaissement des taux de conversion une part moindre de rendement des placements sera nécessaire à l'avenir pour la rémunération des rentes en cours.

Assuré(e)s actifs(ves)	2017	2016
Femmes	921	970
Hommes	2'296	2'431
Total	3'217	3'401

Bénéficiaires de rentes	2017	2016
Rentes de retraite	1'174	1'106
Rentes d'invalidité	129	119
Rentes des survivants	134	118
Rentes pour enfants	104	100
Total	1'541	1'443

Rentes versées en CHF	2017	2016
Rentes de retraite	49'378'365	46'251'605
Rentes d'invalidité	4'229'571	4'040'858
Rentes de conjoint	3'964'550	3'719'122
Autres rentes réglementaires	3'562'777	3'362'778
Total	61'135'263	57'374'363

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation en CHF	2017	2016
Cotisations ordinaires et autres contributions et versements ponctuels	168'470'828	115'712'504
Prestations de libre passage, remboursements propriété*/divorce	12'964'603	8'893'491
Apports provenant de cotisations et versements ponctuels	181'435'431	124'605'994
Prestations de rentes versées	-61'135'263	-57'374'363
Prestations en capital	-16'730'109	-13'279'935
Prestations de sortie/versements anticipés EPL* et divorces	-81'762'693	-51'871'599
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-159'628'066	-122'525'897
Constitution de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	-149'213'939	-63'207'370
Cotisation au fond de garantie	-262'585	-231'332
Résultat net de l'activité d'assurance	-127'669'159	-61'358'604
Résultat net des placements	180'933'705	79'085'270
Autres produits	1'043'233	4'574
Autres charges	-309'491	0
Frais d'administration	-1'600'069	-1'932'218
Excédent des charges/des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	52'398'218	15'799'022
Constitution(-)/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-52'398'218	-15'799'022
Excédent de charges/des produits	0	0

* EPL = Encouragement à la propriété du logement

(-) Dépenses

(+) Produits

Rémunération des capitaux de prévoyance

La rémunération des capitaux des assurés actifs et des rentiers, ainsi que les charges administratives doivent être financées à partir des produits générés par la fortune de la Caisse de pension. La rémunération des capitaux des retraités est fixe avec un taux d'intérêt technique de 2 %. Le taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs, revanche, est fixé à la fin de chaque année par le Conseil de Fondation selon le rendement obtenu dans l'année écoulée.

Le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer l'ensemble des avoirs vieillesse obligatoires et sur-obligatoires des plans de retraites et de capitalisation à 4,25 % pour 2017.

Le taux d'intérêt minimal LPP correspond au taux d'intérêt auquel doivent être rémunérés au minimum les avoirs de vieillesse des assurés actifs. Ce taux d'intérêt est fixe tous les ans par le Conseil fédéral. Il était de 1 % pour l'année 2017.

Réserve de fluctuation de valeurs/ Degré de couverture

Le degré de couverture technique de la Caisse de pensions est de 117,2 % à la fin 2017, soit en légère hausse par rapport à l'année précédente (115,9 %). La stratégie de placement exige une réserve de fluctuation de valeurs de 18 % pour viser un degré de couverture de 118 %. Le mode de calcul du degré de couverture, tel qu'il est prévu par la loi, se fonde sur la valeur des engagements selon le bilan. Ce faisant, on escompte le capital de couverture des rentes en cours avec le taux d'intérêt technique de 2 %. Le fait est, qu'un tel taux d'intérêt ne peut plus être généré avec un placement sans risque comme des obligations de la Confédération.

C'est pourquoi d'un point de vue économique, les engagements sont calculés avec le taux d'intérêt actuel du marché pour les placements sans risques dont les rendements ont passé encore une fois en dessous de zéro. Ainsi, une évaluation des engagements correspondant aux réalités du marché, conduit à un degré de couverture économique au 31.12.2017 de 100 %.

Degré de couverture selon l'art 44 OPP2

Le degré de couverture technique montre à quel pourcentage les engagements d'une caisse de pensions sont couverts par les valeurs correspondantes de sa fortune : 100 % représentent une couverture totale.

Réserve de fluctuation de valeurs

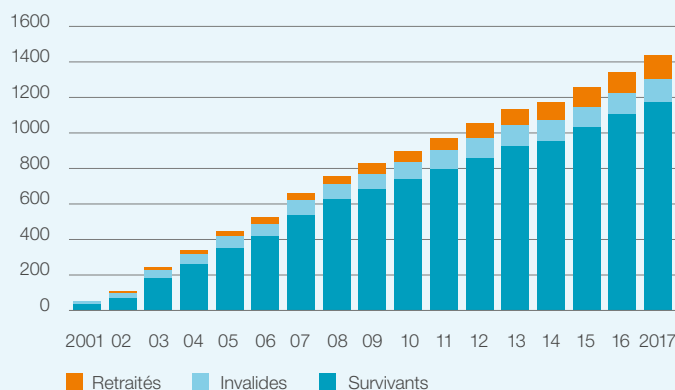
Afin de garantir les engagements, les Caisses de pensions sont tenus par la loi de constituer des réserves de fluctuation de valeurs. La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les pertes de valeur de la fortune sur les marchés financiers. Le montant nécessaire pour la réserve de fluctuation de valeurs se calcule selon une méthode économique-financière.

Degré de couverture économique

Contrairement au degré de couverture décrit ci-dessous les engagements – c'est à dire les prestations promises – sont escomptés avec un taux d'intérêt correspondant au marché sans risque une période donnée. Pour obtenir le taux d'intérêt sans risque, on peut se référer aux taux d'obligations de la Confédération.

Evolution des rentes

Nombre de bénéficiaires de rente



Divers

Exercice du droit de vote

L'«Ordonnance contre les rémunérations abusives» fait obligation aux caisses de pensions d'exercer leurs droits de vote lors des différentes assemblées générales des sociétés suisses cotées en bourse dont elles détiennent des actions en portefeuille. Pour les éléments entrant dans le champ d'application de cette ordonnance, les droits des actionnaires sont généralement exercés par la Caisse de pensions Syngenta conformément aux propositions du Conseil d'administration. La Caisse de pensions Syngenta s'abstient de voter sur des points qui ne relèvent pas du champ d'application de l'ordonnance.

Du fait de la structure de la fortune de la Caisse de pensions, il n'y a lieu d'exercer des droits de vote que dans le mandat «Immobilier Suisse» (actions de sociétés immobilières).

La Caisse de pensions Syngenta a exercé son droit de vote dans les cas mentionnés dans l'ordonnance au printemps 2018 aux assemblées générales des sociétés et fondation suivantes et a accepté les propositions des conseils d'administration/de fondation respectifs :

- Allreal Holding AG
- HIAG Immobilien AG
- MOBIMO Holding AG
- PLAZZA AG
- PSP Swiss Property AG
- Swiss Finance & Property Investment AG
- Swiss Prime Site AG
- UBS AST 3 Investment Foundation
- Zug Estates Holding AG

Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de fortune dans les différents mandats se répartissent en frais directs et frais indirects. Chez les frais directs le gestionnaire de fortune établit une facture à l'intention de la Caisse de pensions. Ces frais sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges et sont toujours considérés comme «transparents» : Dans les produits de placement sous forme de fonds, les frais de gestion sont déjà déduits dans la performance obtenue. Ces placements ne sont considérés comme transparents que si les frais peuvent être présentés avec la méthode de calcul reconnue par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Si un gestionnaire de fortune n'applique pas la méthode de calcul définie par la CHS pour faire état des frais dans son compte annuel, les placements correspondants doivent être caractérisés comme «non transparent», bien que la Caisse de pensions dispose de données détaillées sur la structure des coûts des fonds.

Dans les comptes annuels 2017, le ratio des placements dont les coûts sont déclarés comme transparents est de 91,22 % (contre 91,03 % l'année précédente) et de 8,78 % pour ceux qui sont réputés non transparents, avant tout des placements alternatifs.

A l'occasion de l'approbation des comptes annuels, le Conseil de Fondation décide du maintien ou non des placements qui doivent être présentés comme non transparents. Dans sa décision, il ne se fonde pas seulement sur l'appréciation du coût mais établit aussi le rapport entre les frais et les résultats nets générés.

Renseignements

Avez-vous des questions au sujet de votre Caisse de pensions ou avez-vous besoin de conseils avisés? N'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone +41 61 323 51 17

pensionskasse.info@syngenta.com

www.pensionskasse-syngenta.ch